

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 868

12 avril 2013

### SOMMAIRE

Banco Popolare Luxembourg S.A. ....	41624	POP 13 S.à r.l. ....	41659
Bearstead Holding S.à r.l. ....	41625	POP 14 S.à r.l. ....	41660
Carnea S.A. ....	41618	POP 15 S.à r.l. ....	41659
CCP III DK Germany Holding S.à r.l. ....	41629	POP 16 S.à r.l. ....	41660
Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S. ....	41652	POP 18 S.à r.l. ....	41660
Eurofinance Corp S.A. ....	41646	Pop 1 S.à r.l. ....	41658
Fiduciaire Muller & Associés S.A. ....	41629	POP 2 S.à r.l. ....	41661
Fonds Direkt Sicav ....	41623	POP 3 S.à r.l. ....	41661
Ginko S.A. ....	41629	POP 4 S.à r.l. ....	41662
GP Performance S.à r.l. ....	41624	POP 5 S.à r.l. ....	41661
GP Tuning ....	41624	POP 7 S.à r.l. ....	41662
H.14 Luxembourg "Novus" ....	41646	POP 8 S.à r.l. ....	41663
L.C.E. Pedagogy & Marketing ....	41626	POP 9 S.à r.l. ....	41662
Luxshipping S.A. ....	41625	Pramerica Real Estate Capital II S.à r.l. ..	41653
Martin Reinert S.à r.l. ....	41626	Provitalis Luxembourg S.à r.l. ....	41663
Muscle Machine Holding S.A. ....	41625	Redic II ....	41663
My Alps Invest S.A. ....	41657	SA Equity Holdco S.à r.l. ....	41658
NBIM Clement S.à r.l. ....	41657	Semfra S.à r.l. ....	41664
NBIM Louis S.à r.l. ....	41656	Silverspot Investments S.à r.l. ....	41618
NBIM Otto S.à r.l. ....	41655	Sinta S.à r.l. ....	41664
Onslow S.à r.l. ....	41658	Strawberry Marketing S.à r.l. ....	41657
Open Text SA ....	41656	T.P.S. Lux Trade S.A. ....	41664
OpEx Management S.à r.l. ....	41652	TRIWO Technopark Aachen Develop- ment S.à r.l. ....	41654
Orascom TMT Investments S.à r.l. ....	41656	TRIWO Technopark Aachen Develop- ment S.à r.l. ....	41654
Pareast S.à r.l. ....	41653	TRIWO Technopark Aachen Leasing S.à r.l. ....	41654
Partners Group Asia-Pacific 2011 S.C.A., SICAR ....	41655	TRIWO Technopark Aachen Prime S.à r.l. .....	41655
Patron Aachen Development S. à r. l. ....	41654		
PC-Tank S.à r.l. ....	41653		
POP 12 S.à r.l. ....	41659		

**Carnea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.349.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 9 novembre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012;

- L'adresse professionnelle de Monsieur Alberto Morandini, Monsieur Geoffrey Henry et Madame Valérie Emond ont été transférés du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012;

- Monsieur Alberto Morandini est nommé président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030347/17.

(130037313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Silverspot Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 67.500.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.402.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of the month of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the partners of "Silverspot Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 148402, incorporated on 9 September 2009 by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), under number 2057 of 20 October 2009. The articles of incorporation of the Company have been amended on 24 November 2011 pursuant to the deed received by Maître Henri HELLINCKX, above named, published in the Mémorial C under number 464 of 22 February 2012.

The meeting appoints Mrs Nathalie SENDEGEYA, employee, professionally residing in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy, as chairman.

M. Erwin VANDE CRUYS, employee, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, is appointed as secretary and scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state:

I. That the partners represented and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

The proxies of the represented partners, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting appearing and the undersigned notary shall be annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the shares in issue, i.e. seven hundred fifty million (750,000,000) Class A shares, seven hundred fifty million (750,000,000) Class B shares, seven hundred fifty million (750,000,000) Class C shares, seven hundred fifty million (750,000,000) Class D shares, seven hundred fifty million (750,000,000) Class E shares, seven hundred fifty million (750,000,000) Class F shares, seven hundred fifty million (750,000,000) Class G shares, seven hundred fifty million (750,000,000) Class H shares, seven hundred fifty million (750,000,000) Class I shares and seven hundred fifty million (750,000,000) Class J shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, are represented at the present meeting.

III. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

*Agenda*

1. Waiving of notice right.

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 7,500,000 in order to bring it from currently EUR 75,000,000 to EUR 67,500,000 by means of redemption and simultaneous cancellation of all the 750,000,000 Class J shares, with a nominal value of EUR 0.01 each, and reimbursement to the shareholders pro rata to their participation.

3. Subsequent amendment of articles 5 and 16 of the articles of association of the Company.

4. Amendment of the fourth paragraph of article 15 of the articles of association of the Company in order to comply with the law on commercial companies as amended.

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting takes the following resolutions by unanimous decision in each class of shares:

*First resolution*

The meeting takes note of the fact that all the partners unanimously waive their rights to the prior notice of the current meeting, acknowledge being validly convened and sufficiently informed on the agenda of the meeting, and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. Moreover, the partners acknowledge that all the relevant documentation has been put at their disposal within a sufficient period of time and that they were able to examine carefully each document.

*Second resolution*

The meeting resolves to reduce the issued share capital by an amount of seven million five hundred thousand Euro (EUR 7,500,000) in order to bring it from currently seventy-five million Euro (EUR 75,000,000) to sixty-seven million five hundred thousand Euro (EUR 67,500,000) by means of simultaneous redemption and cancellation of all the seven hundred fifty million (750,000,000) Class J shares, each with a nominal value of EUR 0.01 (one United States Dollar cent), currently held as follows:

- four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class J shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II, L.P.,
- two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class J shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II, L.P.,
- forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class J shares held by CVCIGP II (Co-invest) L.P.,

to be reimbursed to the partners pro rata to their participation in the capital as determined by the sole manager of the Company in the Written Resolutions dated 21 December 2012 and according to article 5 of the Articles of Association.

The meeting acknowledges that the Company's interim financial statements as of 30 November 2012 show the financial situation of the Company and sufficient available funds currently booked in the Company's accounts so that a redemption of all the seven hundred fifty million (750,000,000) Class J shares shall not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the Company's subscribed capital and the Company's reserves which may not be distributed under Luxembourg laws and consequently approve the redemption of these shares as resolved by the sole manager of the Company in the Written Resolutions of 21 December 2012 to become effective at the time of the Shareholders' meeting.

*Third resolution*

Consequently the meeting resolves to amend the first and the second paragraphs of article 5 and the third and the fourth paragraphs article 16 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

**Art. 5. The first and the second paragraphs.** "The share capital of the Company is set at sixty-seven million five hundred thousand Euro (EUR 67,500,000), represented by seven hundred fifty million (750,000,000) Class A shares (the holders thereof being referred to as the "A Partners"), seven hundred fifty million (750,000,000) Class B shares (the holders thereof being referred to as the "B Partners"), seven hundred fifty million (750,000,000) Class C shares (the holders thereof being referred to as the "C Partners"), seven hundred fifty million (750,000,000) Class D shares (the holders thereof being referred to as the "D Partners"), seven hundred fifty million (750,000,000) Class E shares (the holders thereof being referred to as the "E Partners"), seven hundred fifty million (750,000,000) Class F shares (the holders thereof being referred to as the "F Partners"), seven hundred fifty million (750,000,000) Class G shares (the holders thereof being referred to as the "G Partners"), seven hundred fifty million (750,000,000) Class H shares (the holders thereof being referred to as the "H Partners") and seven hundred fifty million (750,000,000) Class I shares (the holders thereof being referred to as the "I Partners") (any reference made hereinafter to a "share" or to "shares" shall be construed as a reference to any or all of the above classes of shares, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a "partner" or to "partners"), with share having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

Each class of shares (A through I) will have the same rights, save as otherwise provided in these articles of incorporation."

The rest of the article 5 shall remain unchanged.

**Art. 16. The third and the fourth paragraphs.** "In any year in which the general meeting of partners resolves to make any distribution of dividends, the A Partners shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners' shares of the Company, the B Partners shall, second in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with

respect to such partners' shares of the Company, the C Partners shall, third in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners' shares of the Company, the D partners shall, fourth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners' shares of the Company, the E partners shall, fifth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners' shares of the Company, the F Partners shall, sixth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners' shares of the Company, the G Partners shall, seventh in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners' shares of the Company, the H Partners shall, eighth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners' shares of the Company, the I Partner shall, tenth in priority, be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

Should the Class I shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class H shares shall be entitled to receive the remainder of all dividends distributions. Should the Class I and H shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class G shares shall be entitled to receive the remainder of all dividends distributions. Should the Class I, H and G shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class F shares shall be entitled to receive the remainder of all dividends distributions. Should the Class I, H, G and F shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class E shares shall be entitled to receive the remainder of all dividends distributions. Should the Class I, H, G, F and E shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class D shares shall be entitled to receive the remainder of all dividends distributions. Should the Class I, H, G, F, E and D shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class C shares shall be entitled to receive the remainder of all dividends distributions. Should the Class I, H, G, F, E, D and C shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class B shares shall be entitled to receive the remainder of all dividends distributions. Should the Class I, H, G, F, E, D, C and B shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A shares shall be entitled to receive the remainder of all dividends distributions."

The rest of the article 16 shall remain unchanged.

#### *Fourth resolution*

The meeting takes note that the whole section XIII of the Law on commercial companies was abolished pursuant to the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies, accounting and annual accounts of the companies, and decides seize this opportunity to adapt consequently the fourth paragraph of article 15 of the by-laws in order to update them according to the Law on commercial companies as amended, by replacing the reference to article 215 of the Law of 1989 on commercial companies by article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies, accounting and annual accounts of the companies, without however changing the sense of its text. The above named paragraph should henceforth read as follows:

**Art. 15. The fourth paragraph.** "Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies, accounting and annual accounts of the companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises"."

The rest of article 15 shall remain unchanged.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present meeting at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about one thousand nine hundred Euros (EUR 1,900.-).

There being no further business on the agenda the meeting is adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

After having read these minutes to the members of the board of the meeting, known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale des associés de «Silverspot Investments S.à.r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 148402, constituée en date du 9 septembre 2009 suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 2057 du 20 octobre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés en date du 24 novembre 2011 par acte de Maître Henri HELLINCKX, prénommé, publié au Mémorial C numéro 464 du 22 février 2012.

L'assemblée a désigné Madame Nathalie SENDEGEYA, employée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy, comme président.

Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, a été nommé secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Les procurations signées ne varient par les membres de bureau comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales, à savoir sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe A, sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe B, sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe C, sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe D, sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe E, sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe F, sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe G, sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe H, sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe I et sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01), sont représentées à la présente assemblée générale.

III. La présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé ci-dessous:

*Ordre du jour*

1. Renonciation aux convocations.

2. Réduction du capital social émis par un montant de EUR 7.500.000 afin de le porter de son montant actuel de EUR 75.000.000 à EUR 67.500.000 moyennant rachat et annulation immédiate de 750.000.000 Parts Sociales de Classe J, chacune d'une valeur nominale de EUR 0,01, et remboursement aux associés au prorata de leur participation au capital.

3. Modification subséquente des articles 5 et 16 des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la résolution qui précède.

4. Modification du quatrième alinéa de l'article 15 des statuts afin de le rendre conforme à la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

5. Divers.

L'ordre du jour étant approuvé par l'assemblée, cette dernière décide, chaque fois à l'unanimité des voix dans chaque catégorie des parts sociales, d'adopter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée prend acte que tous les associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, se reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Par ailleurs, l'assemblée constate que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social émis d'un montant de sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000) à soixante-sept millions cinq cent mille euros (EUR 67.500.000) moyennant rachat et annulation immédiate de sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe J, chacune d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro), détenues actuellement comme suit:

- quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe J détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II, L.P.,

- deux cent cinquante-trois millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe J détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II, L.P.,

- quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe J détenues par CVCIGP II Co-invest, L.P.,

à rembourser aux associés au prorata de leur participation dans le capital, tel que défini par le gérant unique de la Société dans les résolutions prises en date du 21 décembre 2012 et conformément à l'article 5 des statuts de la Société.

L'assemblée constate que les comptes intermédiaires de la Société arrêtés à la date du 30 novembre 2012 montrent suffisamment de réserves disponibles actuellement inscrites dans les livres comptables de la Société afin qu'un rachat de sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe J n'ait pas pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves indisponibles aux termes de loi et décide par conséquent d'approuver le rachat de ces parts sociales tel que prévu par les résolutions du gérant unique prises en date du 21 décembre 2012, devenant effectif lors de la présente assemblée générale des associés.

#### *Troisième résolution*

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa et le deuxième alinéa de l'article 5, ainsi que le troisième alinéa et le quatrième alinéa de l'article 16 des statuts de la Société, qui se liront dorénavant comme suit:

**Art. 5. Le premier alinéa et le deuxième alinéa.** «Le capital social de la Société est fixé à soixante-sept millions cinq cent mille euros (EUR 67.500.000) représenté par sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe A (leur titulaires étant nommés ci-après les «Associés A»), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe B (leur titulaires étant nommés ci-après les «Associés B»), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe C (leur titulaires étant nommés ci-après les «Associés C»), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe D (leur titulaires étant nommés ci-après les «Associés D»), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe E (leur titulaires étant nommés ci-après les «Associés E»), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe F (leur titulaires étant nommés ci-après les «Associés F»), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe G (leur titulaires étant nommés ci-après les «Associés G»), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe H (leur titulaires étant nommés ci-après les «Associés H»), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe I (leur titulaires étant nommés ci-après les «Associés I») (toute référence faite ci-après à une «part sociale» ou aux «parts sociales» devra être interprétée comme étant une référence à l'une ou l'autre ou à toutes les classes de parts sociales précitées, selon le contexte, une interprétation identique doit être appliqués à toute référence à un «associé» ou à des «associés»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01).

Chaque classe de parts sociales (de A à I) aura les mêmes droits applicables, sauf stipulation contraire dans ces statuts.»

Le reste de l'article 5 restera inchangé.

**Art. 16. Le troisième alinéa et le quatrième alinéa.** «Pour chaque année durant laquelle l'assemblée générale des associés décide de faire une distribution de dividendes, les Associés A recevront, en premier rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0,25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés B recevront, en deuxième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0,25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés C recevront, en troisième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0,25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés D recevront, en quatrième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0,25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés E recevront, en cinquième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal zéro vingt-cinq, (0,25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés F recevront, en sixième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pour cents (0,25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés G recevront, en septième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0,25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés H recevront, en huitième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0,25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés I sont, en neuvième rang de priorité, en droit de recevoir le reste de tous les dividende distribués.

Si les Parts Sociales de Classe I ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe H seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe I et H ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe G seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe I et H, G ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe F seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe I, H, G et F ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de classe E seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes

distribués. Si les Parts Sociales de Classe I, H, G, F et E ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de classe D seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe I, H, G, F, E et D ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de classe C seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe I, H, G, F, E, D et C ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de classe B seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe I, H, G, F, E, D, C et B ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de classe A seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués.»

Le reste de l'article 16 restera inchangé.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée prend acte que l'entière section XIII de la loi sur les sociétés commerciales a été abrogée par la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, et décide de saisir cette occasion afin d'adapter en conséquence le quatrième alinéa de l'article 15 des statuts de la Société afin de le mettre en concordance avec la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, en remplaçant la référence à l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales par la référence à l'article 35 de la loi du 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sans toutefois modifier le sens de son texte. Le prédit alinéa se lira dorénavant comme suit:

**Art. 15. Le quatrième alinéa.** «Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi du 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, la comptabilité et les comptes annuels des entreprises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.»

Le reste de l'article 15 restera inchangé.

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des membres de bureau, la présente minute est rédigée en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes membres de bureau, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres de bureau, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, les prédites personnes ont signé ensemble avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: N. Sendegeya, E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. LAC/2012/63340. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Releveur (signée): Irène Thill.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013030101/307.

(130036733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

#### **Fonds Direkt Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 70.709.

Der Jahresabschluss vom 30. September 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für Fonds Direkt Sicav*

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013030464/12.

(130037278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**GP Performance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. GP Tuning).**

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 49.053.

L'an deux mille treize, le seize janvier.  
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,  
a comparu:

G.P. Finance S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.720 ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Patrick GENGLER, commerçant, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon,

La comparante est l'associée unique de GP TUNING, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 49.053, constituée suivant acte notarié en date du 28 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 34 du 21 janvier 1995 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 6 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 268 du 24 mars 2005, (ci-après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1) Modification de la dénomination de la Société de «GP TUNING» en «GP Performance S.à r.l.» et modification afférente de l'article 3 des statuts de la Société;

2) Divers.

L'associée unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associée unique décide modifier la dénomination de la Société en «GP Performance S.à r.l.».

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de GP Performance S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. GENGLER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2013. LAC/2013 /2771. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013025920/42.

(130031417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

---

**Banco Popolare Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 47.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030311/10.

(130037097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---



**Bearstead Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.448.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Fides (Luxembourg) S.A.

Liquidator

Référence de publication: 2013030318/13.

(130036937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Luxshipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 90.856.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung abgehalten am Firmensitz ausserordentlich am 20. Dezember 2012 um 11.00 Uhr*

Frau Marchje W. KOSTER, geboren am 17.03.1955 in Reeuwijk (NL), wohnhaft in D-54308 Langsur, Friedhofstraße 30, legt am heutigen Tag ihr Mandat als Delegierte des Verwaltungsrates nieder.

Die Versammlung beschließt einstimmig Frau Elke HEINZEN, geboren am 31.01.1984 in Koblenz (D), beruflich wohnhaft in L-5515 Remich, 9, rue des Champs, als viertes Verwaltungsratsmitglied zu benennen. Ihr Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2018 stattfinden wird.

Die Versammlung verlängert einstimmig bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2018 stattfinden wird, die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Peter MAES, geboren am 14.07.1976 in Mortsel (B), beruflich wohnhaft in L-5515 Remich, 9, rue des Champs
- Marchje W. KOSTER, geboren am 17.03.1955 in Reeuwijk (NL), wohnhaft in D-54308 Langsur, Friedhofstraße 30
- G.G.H. Comm. VA, eingeschrieben im Handelsregister Belgien unter der Nummer 262664, mit Sitz in B-3980 Tessenderlo, Gettendonkstraat 1

Gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 11 der Statuten erlaubt die Generalversammlung dem Verwaltungsrat seine Befugnisse zur täglichen und technischen Geschäftsführung an Frau Elke HEINZEN, geboren am 31.01.1984 in Koblenz (D), beruflich wohnhaft in L-5515 Remich, 9, rue des Champs, zu übertragen. Sie kann als Delegierte des Verwaltungsrates ernannt werden und die Gesellschaft nach außen durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten.

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937 wird ersetzt durch die Firma FIRELUX S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84 589, mit Sitz in L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Dieses Mandat endet bei der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2018 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Der Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2013030575/31.

(130037650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Muscle Machine Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.562.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 février 2013*

Est nommé administrateur, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013030594/14.

(130037103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Martin Reinert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Z. I. Op Tomm.

R.C.S. Luxembourg B 50.853.

---

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 mars 2013.

Pour *MARTIN REINERT SARL*

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013030598/12.

(130037392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**L.C.E. Pedagogy & Marketing, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7558 Rollingen, 7, Milleknepchen.

R.C.S. Luxembourg B 175.335.

---

STATUTS

L'an deux mille treize, le treize février.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Daniel DJOKIC, indépendant, né le 10 septembre 1973 à Paris (France), demeurant à L-7558 Rollingen, 7, Milleknepchen;

2. Madame Maryna MASLAK, enseignante, née le 13 juillet 1982 à Donetsk (Ukraine), demeurant à L-7558 Rollingen, 7, Milleknepchen;

Ci-après dénommés collectivement les «Comparants».

Lesquels Comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils entendent constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets de toutes origines, de droits d'auteur sur des logiciels informatiques, de marques de fabrication ou de commerce, de noms de domaine, de dessins et modèles, de participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra notamment faire toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle a encore pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social de la Société et ce, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toute prestation de conseil, assistance, étude ou audit en matière de management, de gestion ou de ressources humaines pour toutes sociétés ou particulier au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société a aussi pour objet tout type de prestation de service, de réalisation ou de sous-traitance, à contenu commercial, administratif ou technique, pour toute société installée au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'associés, d'entreprises liées, de sociétés liées ou de tiers liés.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prendra la dénomination «L.C.E. Pedagogy & Marketing».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Mersch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux, agences et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre (31), les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites de la manière suivante:

- Monsieur Daniel DJOKIC, pré-qualifié . . . . .	51 parts sociales
- Madame Maryna MASLAK, pré-qualifiée . . . . .	49 parts sociales
TOTAL . . . . .	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS

EUROS (12.500.- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Frais*

Les Comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

#### *Avertissement*

L'attention des Comparants a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et/ou agréments requis afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par le gérant unique suivant: Monsieur Daniel DJOKIC, pré-qualifié.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-7558 Rollingen, 7, Milleknepchen.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. DJOKIC, M. MASLAK, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 14 février 2013. Relation: MER/2013/332. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013025997/136.

(130031484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

**Ginko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 105.744.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 janvier 2013.*

Ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2013 de coopter la société FMS SERVICES S.A., Siège sociale 3, avenue Pasteur, L - 2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo CODONI, administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2016

*Pour la société*  
GINKO S.A.

Référence de publication: 2013030480/14.

(130037447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Fiduciaire Muller & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 53.311.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> mars 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

*Pour la Société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013030468/14.

(130037673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**CCP III DK Germany Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.562,50.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 161.265.

In the year two thousand twelve, on the twenty seventh day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (together the Shareholders) of CCP III DK Germany Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B-161.265 (the Company).

The Company was incorporated on May 27, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1929, on August 23, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 6, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 198, on January 24, 2012.

There appeared

Curzon Capital Partners III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 160.909,

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

Pamera Beteiligungen GmbH, a private limited liability company existing under the German law, having its registered office at Wöhlerstrasse 10, D-60323 Frankfurt am Main, Germany, registered with the Register of Companies for Germany at the county court of Frankfurt am Main under the number HRB 84100

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Shareholders hold together all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Split of each share of the Company into one hundred (100) shares and set of the nominal value of the shares of the Company at one cent (EUR 0.01) each;

2. Creation of classes and subclasses of shares in the share capital of the Company, namely (i) the class A-1 ordinary shares (the Class A-1 Shares), (ii) the class A-2 redeemable shares (the Class A-2 Shares), (iii) the class B-1 ordinary shares (the Class B-1 Shares, and together with the Class A-1 Shares, the Ordinary Shares) and (iv) the class B-2 redeemable shares (the Class B-2 Shares, and together with the Class A-2 Shares, the Redeemable Shares), all having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;

3. Redesignation and conversion of the existing Class A Shares into Class A-1 Shares and the existing Class B Shares into Class B-1 Shares;

4. Increase of the share capital by an amount of sixty two euro fifty cents (EUR 62.50) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred sixty two euro fifty cents (EUR 12,562.50) by the creation and issue of five thousand nine hundred thirty one (5,931) Class A-2 Shares and three hundred nineteen (319) Class B-2 Shares, with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

5. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 4. above;

6. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

8. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions.

*First resolution*

The Meeting resolves to split each share of the Company into one hundred (100) shares and to set the nominal value of the shares of the Company at one cent (EUR 0.01) each, so that the share capital will be divided into one million one hundred eighty-six thousand two hundred (1,186,200) Class A Shares and sixty three thousand eight hundred (63,800) Class B Shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

The Meeting acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is now set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by 1,186,200 (one million one hundred eighty-six thousand two hundred) Class A Shares and 63,800 (sixty three thousand eight hundred) Class B Shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

*Second resolution*

The Meeting resolves to create classes of shares in the share capital of the Company, namely (i) the class A-1 ordinary shares (the Class A-1 Shares), (ii) the class A-2 redeemable shares (the Class A-2 Shares), (iii) the class B-1 ordinary shares (the Class B-1 Shares, and together with the Class A-1 Shares, the Ordinary Shares) and (iv) the class B-2 redeemable shares (the Class B-2 Shares, and together with the Class A-2 Shares, the Redeemable Shares), all having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to redesignate and convert the existing Class A Shares into Class A-1 Shares and the existing Class B Shares into Class B-1 Shares.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital by an amount of sixty two euro fifty cents (EUR 62.50) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred sixty two euro fifty cents (EUR 12,562.50) by the creation and issue of five thousand nine hundred thirty one (5,931) Class A-2 Shares and three hundred nineteen (319) Class B-2 Shares, with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

*Subscription - Payment*

Thereupon,

Curzon Capital Partners III S.a r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to five thousand nine hundred thirty one (5,931) Class A-2 Shares, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to fifty-nine euro thirty-one cent (EUR 59.31) allocated to the share capital of the Company.

Pamera Beteiligungen GmbH, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to three hundred nineteen (319) Class B-2 Shares, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to three euros nineteen (EUR 3.19), allocated to the share capital of the Company.

The amount of sixty two euro fifty cents (EUR 62.50) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a result of the above capital increase and subscription, the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred sixty two euro fifty cents (EUR 12,562.50) and is represented by:

(i) one million one hundred eighty-six thousand two hundred (1,186,200) Class A-1 ordinary shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, and held by Curzon Capital Partners III S.à r.l.;

(ii) sixty three thousand eight hundred (63,800) Class B-1 ordinary shares in registered form, having a par value of one thousand one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, and held by Pamera Beteiligungen GmbH;

(iii) five thousand nine hundred thirty one (5931) Class A-2 redeemable shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each all subscribed and fully paid-up and held by Curzon Capital Partners III S.à r.l.; and

(iv) three hundred nineteen (319) Class B-2 redeemable share in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up and held by Pamera Beteiligungen GmbH.

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to fully restate the Articles, so that the fully restated articles of association shall henceforth read as follows:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "CCP III DK Germany Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), these articles of association (the Articles) and any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders.

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other

company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred sixty two euro fifty cents (EUR 12,562.50) and is represented by:

(i) one million one hundred eighty-six thousand two hundred (1,186,200) Class A-1 ordinary shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class A-1 Shares), all subscribed and fully paid-up,

(ii) sixty three thousand eight hundred (63,800) Class B-1 ordinary shares in registered form, having a par value of one thousand one cent (EUR 0.01) each (the Class B-1 Shares, and together with the Class A-1 Shares, the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up,

(iii) five thousand nine hundred thirty one (5931) Class A-2 redeemable shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class A-2 Shares), all subscribed and fully paid-up, and

(iv) three hundred nineteen (319) Class B-2 redeemable share in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class B-2 Shares, and together with the Class A-2 Shares, the Redeemable Shares), all subscribed and fully paid-up,

each having the specific distribution rights as determined in the present Articles or in any shareholder's agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company and the Company.

5.2. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder and the holders of Redeemable Shares are hereinafter collectively as the Redeemable Shareholders.

5.3. The Class A-1 Shares and the Class A-2 Shares are hereinafter collectively as the Class A Shares. The Class B-1 Shares and the Class B-2 Shares are hereinafter collectively as the Class B Shares.

5.4. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders. The Ordinary Shares and the Redeemable Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares.

5.5. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing the Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.6. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders:

(i) the holders of Class A-1 Shares shall be entitled to 96.53% of all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits), and the holders of the Class B-1 Shares are entitled to 3.47% of the Income Profits; and

(II) the holders of Class A-2 Shares shall be entitled to 96.53% of all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) and the holders of the Class B-2 Shares are entitled to 3.47% of the Capital Gain Profits; and

(III) 96.53% of any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the holders of Class A-1 Shares, and 3.47% of the Remaining Profits to the holders of Class B-1 Shares.

5.7. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the Shareholders only if the Shareholders resolve such distribution.

5.8. Unless otherwise stated by the provisions of any agreement entered into from time to time between the Shareholders and/or the Company, all capital contributions other than the initial capital contribution of each Shareholder, as



the case may be, shall be made in cash and not in kind. The Shareholders have no right to withdraw their contribution unless otherwise approved by the General Meeting and the Company.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder.

The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders.

The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders.

6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

6.6. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

#### **Art. 7. Redemption and/or Repurchase of Shares.**

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, all the Redeemable Shares (and subsequently all the Ordinary Shares) at a redemption/repurchase price as determined by the Board and approved by the sole shareholder or the Shareholders, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:

(i) all the Redeemable Shares are always redeemed and/or repurchased in full at the same time, it being understood that the Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased in full only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the Board, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is made on the context of a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 13 of these Articles. For the avoidance of doubt, the amount of the share capital reduction shall be paid to the holders of the class of shares subject to such redemption and/or repurchase.

7.3. The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased in full only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, in the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of the Redeemable Shares, the Redeemable Shares give right to the holders of Class A-2 Shares to 96.53% of the Available Amount (as determined pursuant to Clause 7.5 below) and to the holders of Class B-2 Shares to 3.47% of the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount and 96.53% of such amount shall be paid to the holders of the Class A-2 Shares and 3.47% of such amount to the holders of the Class B-2 Shares), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

7.5. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, the Available Amount in relation to the Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the Board would have been entitled to dividend distributions according to Article 17 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

7.6. For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.8. The holders of Class A-1 Shares are entitled to 96.53% of the Redemption Price relating to the Ordinary Shares and to 96.53% of any other amounts paid in the context of the redemption/cancellation of the Ordinary Shares and the holders of Class B-1 Shares are entitled to 3.47% of the Redemption Price relating to the Ordinary Shares and to 3.47% of any other amounts paid in the context of the redemption/cancellation of the Ordinary Shares.

7.9. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits. The holders of Class A-2 Shares are entitled to 96.53% of the Redemption Price relating to the Redeemable Shares and to 96.53% of any other amounts paid in the context of the redemption/cancellation of the Redeemable Shares and the holders of Class B-2 Shares are entitled to 3.47% of the Redemption Price relating to the Redeemable Shares and to 3.47% of any other amounts paid in the context of the redemption/cancellation of the Redeemable Shares.

7.10. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

### III. Management - Representation

#### Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders. For so long as the Company shall be tax resident in Luxembourg a majority of the Managers shall be ordinarily resident in Luxembourg.

8.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

#### Art. 9. Board of managers.

9.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by at least one manager of category A (the A Manager) and at least two managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

##### 9.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The decisions relating to making investments in real estate or real estate owning companies shall request the prior consent of the Shareholders to be taken at unanimity of the Shareholders (the Prior Consent Decisions).

(iv) Subject to the provisions of any agreements entered into from time to time by and between the Company and/or all or part of the Shareholders, the Board shall give 10-days prior notice to all Shareholders with regards to the following matters;

- Sale of all or a part of interests in the real estate asset or a property-owning company;
- Incurring indebtedness other than loans to be granted from time to time as third party bank debt to be provided under loan facility agreements entered into by the Company or, as the case may be, a property owning company, to finance the acquisition of the real estate asset as deemed to be appropriate by the Company (the Acquisition Loans);
- Granting of any collateral over the assets of the Company or a property-owning company to related or third parties other than in relation with Acquisition Loans; and
- Hiring of personnel.

##### 9.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Convening notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate convening notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager is present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented together with at least one (1) A manager in favour. Board resolutions are recorded in

minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(viii) Meetings of the Board shall be held on a quarterly basis.

#### **Art. 10. Representation.**

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 11. Sole manager.**

11.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

11.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

11.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

**Art. 12. Liability of the managers.** The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 13. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.**

##### 13.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

##### 13.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings at least once a year or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) Business Days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices and by telephone conference call to the extent permitted by applicable laws.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Ordinary resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital, provided that all Shareholders are present or represented. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) Any change to the Articles or in the nationality of the Company, any increase in a shareholder's commitment to the Company and any Prior Consent Decisions require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 14. Sole shareholder.**

14.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

14.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

14.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

### **Art. 15. Financial year and Approval of annual accounts.**

15.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

15.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

15.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

### **Art. 16. Auditors.**

16.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

16.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

### **Art. 17. Allocation of Profits.**

17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the Ordinary Shareholders, provided that the holders of Class A-1 Shares are entitled to 96.53% of the Legal Reserve and the holders of Class B-1 Shares are entitled to 3.47% of the Legal Reserve.

17.2. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, the sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders. If profits are to be distributed to the Shareholders, then:

(i) the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the Ordinary Shareholders, provided that (a) the holders of Class A-1 Shares are entitled to 96.53% of the Income Profits and to 96.53% of the Remaining Profits and (b) the holders of Class B-1 Shares are entitled to 3.47 % of the Income Profits and to 3.47% of the Remaining Profits;

(ii) the Capital Gain Profits will be distributed only to the Redeemable Shareholders, provided that (i) the holders of Class A-2 Shares are entitled to 96.53% of the Capital Gain Profits and (ii) the holders of Class B-2 Shares are entitled to 3.47 % of the Capital Gain Profits.

17.3. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, the sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

17.4. The Income Profits will be distributed only to the Ordinary Shareholders, Capital Gain Profits will be distributed only to the Redeemable Shareholders and the Remaining Profits will be distributed only to the Ordinary Shareholders, in each case in accordance with the provisions of Article 5 above.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

18.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

18.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

18.3 Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, after payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the Shares provided that:

(i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares, provided that (i) the holders of Class A-1 Shares are entitled to 96.53% of the Income Profits and (ii) the holders of Class B-1 Shares are entitled to 3.47 % of the Income Profits;

(ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares, provided that (i) the holders of Class A-2 Shares are entitled to 96.53% of the Capital Gain Profits and (ii) the holders of Class B-2 Shares are entitled to 3.47 % of the capital Gain Profits.

(iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares, provided that (i) the holders of Class A-1 Shares are entitled to 96.53% of the Remaining Profits and (ii) the holders of Class B-1 Shares are entitled to 3.47 % of the Remaining Profits;

(iv) the amounts allocated to the Legal Reserve or other reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares, provided that the holders of Class A-1 Shares are entitled to 96.53% of the Legal Reserve and 96.53% of any other reserve and the holders of Class B-1 Shares are entitled to 3.47% of the Legal Reserve and 3.47% of any other reserve.

(v) 96.53% of all other amounts, assets and liquidation proceeds will be distributed to the holders of the Class A Shares and 3.47% all other amounts, assets and liquidation proceeds will be distributed to the holders of the Class B Shares.

## VII. General provisions

19.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

19.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de CCP III DK Germany Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-161.265 (la Société).

La Société a été constituée le 27 mai 2011 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1929, le 23 août 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 6 décembre 2011, suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 198, le 24 janvier 2012.

Ont comparu,

Curzon Capital Partners III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.909,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

Pamera Beteiligungen GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social à Wöhlerstrasse 10, D-60323 Frankfurt am Main, Allemagne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés allemand au tribunal correctionnel de Francfort-sur-le-main sous le numéro HRB 84100,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent ensemble toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Division de chaque part sociale de la société en cent (100) parts sociales et établissement de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un cent (EUR 0.01) chacune;

2. Création de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires A-1 (les Parts Sociales A-1) et (ii) les parts sociales obligatoirement remboursables A-2 (les Parts Sociales A-2), (iii) les parts sociales ordinaires B-1 (les Parts Sociales B-1 et, ensemble avec les Parts Sociales A-1, les Parts Sociales Ordinaires), et (iv) les parts sociales obligatoirement remboursables B-2 (les Parts Sociales B-2 et, ensemble avec les Parts Sociales A-2, les Parts Sociales Remboursables), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune;

3. Changement de désignation et conversion des Parts Sociales de Catégorie A existantes en Parts Sociales A-1 et des Parts Sociales de Catégorie B existantes en Parts Sociales B-1;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-deux euro cinquante cents (EUR 62.50) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12,500.-) à douze mille cinq cent soixante-deux euro cinquante cents (EUR 12,562.50) par la création et l'émission de cinq mille neuf cent trente et une (5,931) Parts Sociales A-2 et trois cent dix-neuf (319) Parts Sociales B-2, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune;

5. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 4. ci-dessus;

6. Modification subséquente et reformulation complète des statuts de la Société;

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

8. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de diviser chaque part sociale de la Société en cent (100) parts sociales et établissement de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un cent (EUR 0.01) chacune de telle sorte que le capital social soit divisé à douze mille cinq cent euro (EUR 12,500.-) représenté par un million cent quatre-vingt-six mille deux cents (1,186,200) Parts Sociales de Catégorie A et soixante-trois mille huit cent (63,800) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune.

L'Assemblée prend note que, en conséquence, le capital social de la Société est désormais fixé à douze mille cinq cent euro (EUR 12,500.-) représenté par un million cent quatre-vingt-six mille deux cents (1,186,200) Parts Sociales de Catégorie A et soixante-trois mille huit cent (63,800) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de créer de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires A-1 (les Parts Sociales A-1) et (ii) les parts sociales obligatoirement remboursables A-2 (les Parts Sociales A-2), (iii) les parts sociales ordinaires B-1 (les Parts Sociales B-1 et, ensemble avec les Parts Sociales A-1, les Parts

Sociales Ordinaires), et (iv) les parts sociales obligatoirement remboursables B-2 (les Parts Sociales B-2 et, ensemble avec les Parts Sociales A-2, les Parts Sociales Remboursables), ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide changer la désignation et de convertir toutes les Parts Sociales de Catégorie A existantes en Parts Sociales A-1 et toutes les Parts Sociales de Catégorie B existantes en Parts Sociales B-1.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-deux euro cinquante cents (EUR 62.50) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12,500.-) à douze mille cinq cent cinquante euro cents (EUR 12,562.50) par la création et l'émission de cinq mille neuf cent trente et une (5,931) Parts Sociales A-2 et trois cent dix-neuf (319) Parts Sociales B-2, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Sur ce, Curzon Capital Partners III S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq mille neuf cent trente et une (5,931) Parts Sociales A-2, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante-neuf euro trente et un cents (EUR 59.31), affecté au capital social de la Société.

Pamera Beteiligungen GmbH, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois cent dix-neuf (319) Parts Sociales B-2, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois euro dix-neuf cents (EUR 3.19), affecté au capital social de la Société.

Le montant de soixante-deux euro cinquante cents (EUR 62.50) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Suite à l'augmentation du capital social et des souscriptions ci-dessus, le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent soixante-deux euro cinquante cents (EUR 12,562.50) est représenté par:

(i) un million cent quatre-vingt-six mille deux cents (1,186,200) parts sociales ordinaires de classe A-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et détenues par Curzon Capital Partners III S.à r.l.,

(ii) soixante-trois mille huit cent (63,800) parts sociales ordinaires de classe B-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et détenues par Pamera Beteiligungen GmbH;

(iii) cinq mille neuf cent trente et une (5931) parts sociales ordinaires de classe A-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées) et détenues par Curzon Capital Partners III S.à r.l., et

(iv) trois cent dix-neuf (319) parts sociales ordinaires de classe B-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et détenues par Pamera Beteiligungen GmbH.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement des statuts de la Société afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est " CCP III Germany Holdings S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), par les présents statuts (les Statuts), et par tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés.

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent cinquante euro cents (EUR 12,562.50) est représenté par:

(i) un million cent quatre-vingt-six mille deux cents (1,186,200) parts sociales ordinaires de classe A-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-1),

(ii) soixante-trois mille huit cent (63,800) parts sociales ordinaires de classe B-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales B-1 et, ensemble avec les Parts Sociales A-1, les Parts Sociales Ordinaires),

(iii) cinq mille neuf cent trente et une (5,931) parts sociales ordinaires de classe A-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-2), et

(iv) trois cent dix-neuf (319) parts sociales ordinaires de classe B-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales B-2 et, ensemble avec les Parts Sociales A-2, les Parts Sociales Remboursables),

toutes et ayant des droits de distribution spécifique comme déterminé dans les présents Statuts ou dans tout accord présent ou futur conclu par les associés de la Société et la Société.

5.2. Chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires est individuellement ci-après désigné un Associé Ordinaire, et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont collectivement ci-après désignés les Associés Ordinaires. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est individuellement ci-après désigné un Associé PSR, et les détenteurs des Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignés les Associés PSR.

5.3. Les Parts Sociales A-1 et les Parts Sociales A-2 sont collectivement ci-après désignés les Parts Sociales de Classe A. Les Parts Sociales B-1 et les Parts Sociales B-2 sont collectivement ci-après désignés les Parts Sociales de Classe B.

5.4. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont collectivement ci-après désignés les Associés. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignées les Parts Sociales.

5.5. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve et/ou un compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé en relation avec les Parts Sociales sera enregistré dans ce compte. Les montants ainsi enregistrés dans ce compte constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, conformément aux présents Statuts. Le montant du compte spécial de réserve et/ou du compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales,



conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toute perte nette réalisée, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale de la Société.

5.6. Au cas où les Associés décident de distribuer des profits, ces profits seront par la Société comme suit, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés:

(i) les détenteurs de Parts Sociales A-1 auront droit à 96.53% de tous les profits distribuables provenant de revenus en relation avec les actifs et les investissements de la Société (incluant mais non limité aux dividendes, intérêts et tout gain constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu) et les détenteurs de Parts Sociales B-1 auront droit à 3.47% des Profits de Revenu; et

(ii) les détenteurs de Parts Sociales A-2 auront droit à 96.53% de tout profit distribuable provenant de plus-values en relation avec les actifs et les investissements de la Société, sont les montants autres que les Profits de Revenu (incluant, mais non limités aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Plus-Values) et les détenteurs de Parts Sociales B-2 auront droit à 3.47% des Plus-Values; et

(iii) 96.53% de tout profit autre que les Profits de Revenu et Plus-Values (les Profits Restant) sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales A-1 et 3.47% des Profits Restants sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales B-1.

5.7. A des fins de clarification, des profits pourront être distribués aux Associés à condition que les Associés décident d'une telle distribution.

5.8. Sauf stipulation contraire des contrats conclus de temps à autre entre les Associés et/ou la Société, toutes les contributions en capital autre que les contributions initiales en capital de chaque Associé, si le cas se présente, doivent être faites par apport en numéraire et non par un apport en nature. Les Associés n'ont pas le droit de retirer leur contribution à moins que ceci n'ait été approuvé par l'Assemblée Générale et la Société.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque Part Sociale confère à son détenteur un vote aux assemblées générales des Associés. La propriété de Part Sociale inclut l'acceptation implicite des Statuts et des résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

6.2. Chaque Part Sociale est indivisible en ce qui concerne la Société.

6.3. Les co-propriétaires de Parts Sociales doivent être représentés vis-à-vis de la Société par un mandataire commun, co-propriétaire ou non.

6.4. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles.

Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés lorsque la Société a plusieurs Associés, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés.

Les Parts Sociales peuvent être transférées à des tiers seulement avec l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés.

6.5. Une cession de Parts Sociales doit être rapportée par un acte notarié ou par un acte sous sein privé. Un tel transfert n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Un registre des Associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

#### **Art. 7. Rachat de Part Sociales.**

7.1. Au cours de l'exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, au choix des Associés, toutes les Parts Sociales (et, en conséquence, toutes les Parts Sociales Ordinaires) au prix de rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les Associés, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés (le Prix de Rachat).

7.2. Le remboursement et/ou rachat, conformément au présent article 7 des Statuts, est permis à condition que:

(i) toutes les Parts Sociales Remboursables soient toujours remboursées et/ou rachetées en totalité en même temps, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées en totalité seulement après rachat des Parts Sociales Remboursables;

(ii) l'actif net de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le Conseil de gérance, ne soit pas ou ne tombe pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables par application des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts; et

(iii) le Prix de Rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmentés de tout profits reportés en avant et de tout montant prélevées des réserves disponibles de la Société à ces fins, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées en avant et des sommes devant être allouées au(x) réserve (s) conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est faite dans le contexte d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 13 des présents Statuts. Aux

fins de clarification, le montant de la réduction de capital sera payé aux détenteurs de la classe de parts sociales sujettes à un tel remboursement et/ou au rachat.

7.3. Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées en totalité seulement après rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, en cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation des Parts Sociales Remboursables, les Parts Sociales Remboursables donnent droit aux détenteurs de Parts Sociales A-2 à 96.53% du Montant Disponible (comme déterminé conformément à l'article 7.5 ci-dessous) et aux détenteurs de Parts Sociales B-2 à 3.47% du Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale conformément aux conditions prescrites pour les modifications des Statuts et ne devant néanmoins jamais être supérieur au Montant Disponible et 96.53% d'un tel montant sera payé aux détenteurs de Parts Sociales A-2 et 3.47% d'un tel montant sera payé aux détenteurs de Parts Sociales B-2), et déterminé dans chaque cas sur base des comptes intérimaires de la Société à une date au moins huit (8) jours avant le remboursement et/ou le rachat et l'annulation des catégories de Parts Sociales en question.

7.5. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, le Montant Disponible en relation avec les Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Plus-Values de la Société (incluant les Plus-Values reportés en avant) dans la mesure où les Associés et/ou le Conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 17 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec les Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées en avant) and (ii) toutes sommes à être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intérimaires en question (sans double comptage).

7.6. A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profit de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés en avant).

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Rachat pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés en avant) et les Profits Restant (incluant les Profits Restant reportés en avant), mais non les Plus-Values.

7.8. Les détenteurs des Parts Sociales A-1 ont droit à 96.53% du Prix de Rachat se rapportant à Parts Sociales Ordinaires et à 96.53% de tout montant payé dans le contexte d'un remboursement et/ou un rachat des Parts Sociales Ordinaires et les détenteurs des Parts Sociales B-1 ont droit à 3.47% du Prix de Rachat se rapportant à Parts Sociales Ordinaires et à 3.47 % de tout montant payé dans le contexte d'un remboursement et/ou un rachat des Parts Sociales Ordinaires.

7.9. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Rachat pourra inclure les Plus-Values (incluant les Plus-Values reportés en avant), mais non les Profits de Revenu. Les détenteurs des Parts Sociales A-2 ont droit à 96.53% du Prix de Rachat se rapportant à Parts Sociales Remboursables et à 96.53% de tout montant payé dans le contexte d'un remboursement et/ou un rachat des Parts Sociales Remboursables et les détenteurs des Parts Sociales B-2 ont droit à 3.47% du Prix de Rachat se rapportant à Parts Sociales remboursables et à 3.47 % de tout montant payé dans le contexte d'un remboursement et/ou un rachat des Parts Sociales remboursables.

7.10. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat des Parts Sociales.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par au moins trois gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés. Tant que la Société est établie fiscalement à Luxembourg, une majorité des Gérants devront être résidents au Luxembourg.

8.2. Les gérants ainsi que tous les gérants additionnels ou de remplacement nommés par la société, sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

#### Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) formé d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et au moins deux gérants de catégorie B (les Gérants B) (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que Gérants).

##### 9.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Les décisions relatives aux investissements immobiliers ou aux sociétés détenant de l'immobilier requièrent le consentement préalable des Associés, décision qui sera prise à l'unanimité des associés (les Décisions Requirant l'Accord Préalable)

(iv) Sous réserve des dispositions de tout contrat conclu dans le temps par et entre la Société et/ou tous ou partie des associés, le Conseil notifiera les Associés des points suivants au moins 10 jours à l'avance:

- (i) vente de tout ou partie des intérêts dans des biens immobiliers ou dans une société détenant de l'immobilier;
- (ii) l'encours de dettes autres que des prêts accordés de temps à autre comme des dettes de banques tierces prévues dans des conventions de prêts conclues entre la Société ou le cas échéant, une société détenant de l'immobilier, pour financer l'acquisition du bien immobilier telles que la Société jugera opportunes (les Prêts d'Acquisition);
- (iii) l'octroi de sûretés réelles sur les biens de la Société ou d'une société détenant de l'immobilier à des parties liées ou tierces autres que dans le cadre des Prêts d'Acquisition; et
- (iv) l'engagement du personnel.

### 9.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(viii) Les Réunions du Conseil de Gérance doivent se tenir de manière trimestrielle.

### Art. 10. Représentation.

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 11. Gérant unique.

11.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

11.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

11.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 13. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 13.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 13.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales au moins une fois par an ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations et par conférence téléphonique dans la mesure permise par les lois applicables.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les résolutions ordinaires prises en Assemblées Générales ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social, à condition que tous les associés soient présents ou représentés. Si la majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale ou lors de la première consultation écrite, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les résolutions seront adoptées lors de cette seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des votes exprimés, peu importe la proportion du capital social représenté.

(vii) Tout changement dans les Statuts ou tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société et toute Décision Requirant l'Accord Préalable exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 14. Associé unique.**

14.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

14.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

14.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 15. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

15.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

15.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

15.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 16. Réviseurs d'entreprises.**

16.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

16.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

#### **Art. 17. Affectation des profits.**

17.1. Cinq pour cent (5 %) des profits nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux Associés Ordinaires, étant entendu que les détenteurs des Parts Sociales A-1 ont droit à 96.53% de la Réserve Légale et les détenteurs des Parts Sociales B-1 ont droit à 3.47% de la Réserve Légale.

17.2. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des profits nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter en avant au prochain exercice social ou de le distribuer aux Associés. Lorsque des profits sont à distribuer aux Associés:

(i) les Profits de Revenu et les Profits Restant seront alors uniquement distribués aux Associés Ordinaires, étant entendu que (a) les détenteurs des Parts Sociales A-1 ont droit à 96.53% des Profits de Revenu et 96.53% des Profits Restants et (b) les détenteurs des Parts Sociales B-1 ont droit à 3.47% des Profits de Revenu et 3.47% des Profits Restants;

(ii) les Plus-Values seront eux uniquement distribués aux Associés PSR, étant entendu que (a) les détenteurs des Parts Sociales A-2 ont droit à 96.53% des Plus-Values et (b) les détenteurs des Parts Sociales B-2 ont droit à 3.47% des Plus-Values.

17.3. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil de Gérance attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les profits distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société.

17.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux Associés Ordinaires, les Plus-Values uniquement aux Associés PSR et les Profits Restant uniquement aux Associés Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5 ci-dessus.

## VI. Dissolution - Liquidation

18.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

18.2 En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

18.3 Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué aux Associés aux conditions suivantes:

(i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, étant entendu que (a) les détenteurs des Parts Sociales A-1 ont droit à 96.53% des Profits de Revenu et (b) les détenteurs des Parts Sociales B-1 ont droit à 3.47% des Profits de Revenu;

(ii) les Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, étant entendu que (a) les détenteurs des Parts Sociales A-2 ont droit à 96.53% des Plus-Values et (b) les détenteurs des Parts Sociales B-2 ont droit à 3.47% des Plus-Values;

(iii) les Profits Restant peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, étant entendu que (a) les détenteurs des Parts Sociales A-1 ont droit à 96.53% des Profits Restant et (b) les détenteurs des Parts Sociales B-1 ont droit à 3.47% des Profits Restant;

(iv) les montants alloués à la Réserve Légale (ou aux autres réserves) peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, étant entendu que (a) les détenteurs des Parts Sociales A-1 ont droit à 96.53% de la Réserve Légale et 96.53% de tout autre réserve et (b) les détenteurs des Parts Sociales B-1 ont droit à 3.47% de la Réserve Légale et 3.47% de tout autre réserve; et

(v) 96.53% de tout autre montant, actifs et boni de liquidation seront distribués aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A et 3.47% de tout autre montant, actifs et boni de liquidation seront distribués aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B.

## VII. Dispositions générales

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

*Estimation des frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (2.000.- EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, les mandataires des comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2013. Relation: LAC/2013/486. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013025753/944.

(130031410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

**H.14 Luxembourg "Novus", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 101.129.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013030485/12.

(130036897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Eurofinance Corp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 175.257.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux janvier.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Pierre Berckmans, employé, né le 27 juillet 1955 à Lubumbashi (République démocratique du Congo), avec adresse professionnelle à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

Ledit comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

“ **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de “Eurofinance Corp S.A.” (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet:

(i) la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles;

(ii) le commerce en général, importation, exportation, achat, vente, distribution, vente en gros, demi-gros et détail de tous biens, produits et marchandises de toute nature en gros ou en détail;

(iii) la création, acquisition, exploitation, location-gérance de tous fonds de commerce – commerce général, achat-vente, import-export, distribution, représentation, négoce, concession commerciale, commissionnement de tous produits, matériels, denrées ou marchandises;

(iv) toutes activités ou opérations dans les domaines de l'agriculture, du commerce et de l'industrie;

(v) la prestation de services aux entreprises luxembourgeoises et étrangères dans le domaine du conseil en gestion d'entreprise, du conseil en commercialisation de produits et services, du conseil en définition de stratégie commerciale et/ou marketing, du conseil en gestion des ressources humaines;

(vi) la prestation de services aux entreprises luxembourgeoises et étrangères dans le domaine de la traduction et de l'interprétariat ainsi que les reportages photographiques et tous dérivés artistiques comme, notamment, la conception de site internet et de supports publicitaires au sens large;

(vii) toutes autres activités commerciales à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée comme notamment toute mission de conseil, étude, conception, développement et organisation;

(viii) tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre, pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, la création, la valorisation et la gestion de brevets, de marques, d'enseignes via la mise en gestion, l'achat, la vente, la revente, la location ou la mise à disposition aux tiers desdits brevets, marques et enseignes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions.

La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

*Capital autorisé:*

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à trente millions euros (EUR 30.000.000,-) par la création et l'émission de deux cent quatre vingt dix neuf mille six cent quatre vingt dix (299.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de l'acte de constitution et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.



Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société peut nommer, suspendre ou révoquer les administrateurs.

Sans nier les droits particuliers qui sont conférés à l'Assemblée Générale des actionnaires comme décrits dans le paragraphe précédent, chaque décision de nommer, suspendre ou de révoquer un administrateur nécessitera l'accord de (des) l'actionnaire(s) détenteurs d'actions de classe A.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de juin à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui

un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives."

*Dispositions transitoires.*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille 2014.

*Souscription et Libération.*

Toutes les cent (100) actions sont souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Jean-Pierre BERCKMANS, préqualifié.

Toutes les trois cent dix (310) actions sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

41652

*Déclaration.*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais.*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, à la somme de EUR 2.000,-.

*Assemblée générale extraordinaire.*

Et à l'instant le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Est nommé au fonction d'administrateur unique Monsieur Jean-Pierre Berckmans, employé, né le 27 juillet 1955 à Lubumbashi (République démocratique du Congo), avec adresse professionnelle à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire:  
La société Baycroft Limited, avec siège à Enterprise House, 21 Buckle street, LONDON E1 8NN, inscrite au Registre des sociétés anglaises sous le numéro 6289753.
- 5) Les mandats des administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.
- 6) Le siège social est fixé à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. BERCKMANS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2013. LAC / 2013 / 3583. Reçu soixante quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024538/321.

(130029832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

**Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: USD 771.015.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.459.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de sa société mère, CLIFFS NATURAL RESOURCES INC., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013030351/12.

(130037496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**OpEx Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8311 Capellen, 89, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.444.

*Constatation de cession de parts sociales*

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et les cessionnaire en date du 26 décembre 2012 et acceptées par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société Opex Management S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur Olivier RIES, consultant, né le 09.04.1974 à Luxembourg demeurant à L-8311 Capellen, 89, route d'Arlon: deux cent cinquante et une parts sociales . . . . .	250
Monsieur Samuel ESSAKA EKEDI, consultant, né le 22.02.1970 à Douala (Cameroun) demeurant à F-90000 Belfort, 15, rue Jules Ferry:deux cent quarante-neuf part sociales . . . . .	250
Total: CINQ CENTS parts sociales. . . . .	500

Capellen, le 19 février 2013.

Pour extrait conforme

Olivier RIES / Samuel ESSAKA EKEDI

*Les associés*

Olivier RIES / Samuel ESSAKA EKEDI

*Le gérant technique / Le gérant administratif*

Référence de publication: 2013030641/22.

(130037004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Pareast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 26.587.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.685.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013030670/11.

(130037467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Pramerica Real Estate Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 167.210.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 février 2013 les décisions suivantes:

- nommer Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103370 ainsi que M. Mathew Crowther, né le 21 juillet 1977 à Brisbane, Australie, ayant son adresse professionnelle au 15, Boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- accepter la démission de M. Oliver May en tant que gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2012;

- accepter la démission de M. Robert Munday en tant que gérant de la Société avec effet au 21 septembre 2012;

- accepter la démission de M. Andrew Henryk Radkiewicz en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

- révoquer M. Andrea Mariani de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;

- reconnaître que le conseil de gérance est dès lors composé de:

\* Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.;

\* Enrico Baldan; et

\* Mathew Crowther

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013030664/25.

(130037395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**PC-Tank S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 80.874.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de PC-Tank S.A.R.L. tenue le 26 février 2013 à 11.00 heures au siège de la société*

*Résolution*

Est nommée gérante administrative Madame Annick HARTZ, née le 20/03/1962 à Dudelange, et demeurant à L-6921 Roodt-sur-Syre, 4 Banzelt, avec pouvoir de signature individuel pour toutes les affaires courantes de la société et signature conjointe ensemble avec les personnes autorisées pour toutes les opérations et actes bancaires.

Leudelange, le 26 février 2013.

Pour extrait conforme

PETRO-CENTER S.A.

Représentée par M. Paul KAISER

Référence de publication: 2013030672/17.

(130037490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**TRIWO Technopark Aachen Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Patron Aachen Development S. à r. l.).**

Siège social: L-6868 Wecker, 23, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 134.161.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 04 mars 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013030653/12.

(130037128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**TRIWO Technopark Aachen Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 23, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 134.161.

---

**AUSZUG**

Die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital der TRIWO Technopark Aachen Development S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-6868 Wecker, Am Scheerleck, 23, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), Sektion B, unter der Nummer 134.161 («die Gesellschaft») stellen fest dass die Rücktrittsschreiben vom 04. Januar 2013 der Geschäftsführer der Gesellschaft Géraldine SCHMIT und Robert BRIMEYER, angenommen wurden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wecker, den 01. März 2013.

Référence de publication: 2013030655/16.

(130037129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**TRIWO Technopark Aachen Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 23, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 134.388.

---

**AUSZUG**

Die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital der TRIWO Technopark Aachen Leasing S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-6868 Wecker, Am Scheerleck, 23, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), Sektion B, unter der Nummer 134.388 («die Gesellschaft») stellen fest dass die Rücktrittsschreiben vom 04. Januar 2013 der Geschäftsführer der Gesellschaft Géraldine SCHMIT und Robert BRIMEYER, angenommen wurden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wecker, den 01. März 2013.

Référence de publication: 2013030658/16.

(130037154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**NBIM Otto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 826.304,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.574.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> mars 2013, que les décisions suivantes ont été prises:

- Nommer Mme Nina Kathrine Hammerstad, Global Head of real estate asset management, née le 14 juin 1976 à Lørenskog, Norvège, ayant son adresse professionnelle au Bankplassen 2, N-0107 Oslo, Norvège, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Reconnaître que le conseil de gérance de la Société est dès lors constitué de:

\* M. Paul B.W.L. Lamberts;

\* M. Michael Chidiac;

\* M. Karsten Kallevig;

\* M. Bengt Ove Enge; et

\* Mme Nina Kathrine Hammerstad.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030624/22.

(130037638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**TRIWO Technopark Aachen Prime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 23, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 133.929.

—  
AUSZUG

Die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital der TRIWO Technopark Aachen Prime S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-6868 Wecker, Am Scheerleck, 23, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), Sektion B, unter der Nummer 133.929 («die Gesellschaft») stellen fest dass die Rücktrittsschreiben vom 04. Januar 2013 der Geschäftsführer der Gesellschaft Géraldine SCHMIT und Robert BRIMEYER, angenommen wurden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wecker, den 01. März 2013.

Référence de publication: 2013030661/16.

(130037139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Partners Group Asia-Pacific 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.269.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale des associés de la société Partners Group Asia-Pacific 2011 S.C.A. SICAR tenue en date du 22 février 2013, que la clôture de la liquidation a été prononcée, et que la depot des livres sociaux pendant und période de cinq ans au siege de la société a été ordonné.

*Pour Partners Group Asia-Pacific 2011 S.C.A. SICAR (liquidé)*

Société d'investissement à capital à risqué

Sous la forme d'une société en commandite par actions

Me Helene Müller Schwiering

Référence de publication: 2013030649/16.

(130036992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**NBIM Louis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 42.823.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.745.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> mars 2013, que les décisions suivantes ont été prises:

- Nommer Mme Nina Kathrine Hammerstad, Global Head of real estate asset management, née le 14 juin 1976 à Lørenskog, Norvège, ayant son adresse professionnelle au Bankplassen 2, N-0107 Oslo, Norvège, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Reconnaître que le conseil de gérance de la Société est dès lors constitué de:

\* M. Paul B.W.L. Lamberts;

\* M. Michael Chidiac;

\* M. Karsten Kallevig;

\* M. Bengt Ove Enge; et

\* Mme Nina Kathrine Hammerstad.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030622/22.

(130037634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Orascom TMT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 375.337.525,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.440.

—  
EXTRAIT

Par des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1<sup>er</sup> mars 2013, Madame Wafaa Sayed Latif Mobarak, née le 23 juillet 1961 au Caire, Egypte, ayant son adresse professionnelle au Nile City Towers, South Tower, 26<sup>th</sup> Floor, 2005A Cornish El Nile, Ramllet Boulac, Le Caire, Egypte a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

*Pour Orascom TMT Investments S.à r.l.*

Référence de publication: 2013030642/16.

(130037473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Open Text SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.208.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 9 novembre 2012*

En date du 9 novembre 2012, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Open Text SA

Signature

Référence de publication: 2013030639/16.

(130037122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---



**NBIM Clement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.317.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.756.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> mars 2013, que les décisions suivantes ont été prises:

- Nommer Mme Nina Kathrine Hammerstad, Global Head of real estate asset management, née le 14 juin 1976 à Lørenskog, Norvège, ayant son adresse professionnelle au Bankplassen 2, N-0107 Oslo, Norvège, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Reconnaître que le conseil de gérance de la Société est dès lors constitué de:

\* M. Paul B.W.L. Lamberts;

\* M. Michael Chidiac;

\* M. Karsten Kallevig;

\* M. Bengt Ove Enge; et

\* Mme Nina Kathrine Hammerstad.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030621/22.

(130037642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**My Alps Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.237.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 mars 2013*

*Résolutions*

En date du 4 mars 2013, l'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Laurent Kind, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L – 1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faiencerie en tant qu'Administrateur de la Société pour une durée de six ans avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

A cette même date, l'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L – 1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue à L – 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2013030613/16.

(130037575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Strawberry Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 49.714.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier envoyé à la société STRAWBERRY MARKETING S.à r.l. ayant le numéro de registre B49714, en date du 28 décembre 2012 que:

- Le siège de la société, à savoir 6 avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 28 février 2013 et que la convention de domiciliation conclue entre la société STRAWBERRY MARKETING S.à r.l. et FIDUCIAIRE PREMIER LUXEMBOURG S.A. a également été dénoncée avec effet au 28 février 2013.

Fait à Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour Fiduciaire Premier Luxembourg S.A.

Fiduciaire d'Expertises Comptables et Fiscales

Signatures

Référence de publication: 2013030810/16.

(130037320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**SA Equity Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 171.415.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 18 février 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du gérant B suivant en date du 18 février 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Nomination du gérant B suivant en date du 18 février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick L.C. van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Mr Patrick L.C. van Denzen, Gérant B
- Mr Baodong Yu, Gérant A
- Mr Yumin Liu, Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2013030767/22.

(130036933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Onslow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 185.100,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 97.991.

**EXTRAIT**

Il résulte du contrat de cession de parts sociales signé en date du 27 février 2013:

- que Onslow Gardens Société Civile, société civile ayant son siège social à 15 rue Edward Steichen, L-2450 Luxembourg, a acquis mille huit cent cinquante et un (1.851) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent euro (100,-EUR)

Par conséquent, les mille huit cent cinquante et un (1.851) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont désormais détenues par Onslow Gardens Société Civile.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013030637/18.

(130036892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Pop 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 168.019.

*Extrait de résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société adoptées le 14 février 2013*

Changements de gérants:

Les mandats de gérants de Mr. David Giannetti et Mr. Xavier Soulard prendront fin le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Les personnes suivantes sont élues gérants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 pour un terme illimité:

- Mme Christine Burgard, gérant, née le 2 juillet 1979 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- Mr. Frédéric Bonfond, gérant, né le 7 juillet 1973 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030680/18.

(130037412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**POP 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.132.

—  
*Extrait de résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société adoptées le 14 février 2013*

Changements de gérants:

Les mandats de gérants de Mr. David Giannetti et Mr. Xavier Soulard prendront fin le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Les personnes suivantes sont élues gérants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 pour un terme illimité:

- Mme Christine Burgard, gérant, née le 2 juillet 1979 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Mr. Frédéric Bonfond, gérant, né le 7 juillet 1973 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030687/18.

(130037616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**POP 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.130.

—  
*Extrait de résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société adopte le 14 février 2013*

Changements de gérants:

Les mandats de gérants de Mr. David Giannetti et Mr. Xavier Soulard prendront fin le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Les personnes suivantes sont élues gérants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 pour un terme illimité:

- Mme Christine Burgard, gérant, née le 2 juillet 1979 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Mr. Frédéric Bonfond, gérant, né le 7 juillet 1973 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030688/18.

(130037615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**POP 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.142.

—  
*Extrait de résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société adoptées le 14 février 2013*

Changements de gérants:

Les mandats de gérants de Mr. David Giannetti et Mr. Xavier Soulard prendront fin le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Les personnes suivantes sont élues gérants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 pour un terme illimité:

- Mme Christine Burgard, gérant, née le 2 juillet 1979 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Mr. Frédéric Bonfond, gérant, né le 7 juillet 1973 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030692/18.

(130037613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**POP 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.129.

—  
*Extrait de résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société adoptées le 14 février 2013*

Changements de gérants:

Les mandats de gérants de Mr. David Giannetti et Mr. Xavier Soulard prendront fin le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Les personnes suivantes sont élues gérants à compter du 1 mars 2013 pour un terme illimité:

- Mme Christine Burgard, gérant, née le 2 juillet 1979 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Mr. Frédéric Bonfond, gérant, né le 7 juillet 1973 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030691/18.

(130037614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**POP 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.143.

—  
*Extrait de résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société adoptées le 14 février 2013*

Changements de gérants:

Les mandats de gérants de Mr. David Giannetti et Mr. Xavier Soulard prendront fin le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Les personnes suivantes sont élues gérants à compter du 1 mars 2013 pour un terme illimité:

- Mme Christine Burgard, gérant, née le 2 juillet 1979 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Mr. Frédéric Bonfond, gérant, né le 7 juillet 1973 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030695/18.

(130037640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**POP 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.144.

—  
*Extrait de résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société adoptées le 14 février 2013*

Changements de gérants:

Les mandats de gérants de Mr. David Giannetti et Mr. Xavier Soulard prendront fin le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Les personnes suivantes sont élues gérants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 pour un terme illimité:

- Mme Christine Burgard, gérant, née le 2 juillet 1979 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Mr. Frédéric Bonfond, gérant, né le 7 juillet 1973 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030696/18.

(130037639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**POP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.140.

—  
*Extrait de résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société adoptées le 14 février 2013*

Changements de gérants:

Les mandats de gérants de Mr. David Giannetti et Mr. Xavier Soulard prendront fin le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Les personnes suivantes sont élues gérants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 pour un terme illimité:

- Mme Christine Burgard, gérant, née le 2 juillet 1979 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Mr. Frédéric Bonfond, gérant, né le 7 juillet 1973 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030699/18.

(130037419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**POP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.139.

—  
*Extrait de résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société adoptées le 14 février 2013*

Changements de gérants:

Les mandats de gérants de Mr. David Giannetti et Mr. Xavier Soulard prendront fin le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Les personnes suivantes sont élues gérants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 pour un terme illimité:

- Mme Christine Burgard, gérant, née le 2 juillet 1979 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Mr. Frédéric Bonfond, gérant, né le 7 juillet 1973 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030700/18.

(130037424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**POP 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.141.

—  
*Extrait de résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société adoptées le 14 février 2013*

Changement de gérant:

Les mandats de gérants de Mr. David Giannetti et Mr. Xavier Soulard prendront fin le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Les personnes suivantes sont élues gérants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 pour un terme illimité:

- Mme Christine Burgard, gérant, née le 2 juillet 1979 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Mr. Frédéric Bonfond, gérant, né le 7 juillet 1973 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030704/18.

(130037433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**POP 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.156.

—  
*Extrait de résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société adoptées le 14 février 2013*

Changement de gérant:

Les mandats de gérants de Mr. David Giannetti et Mr. Xavier Soulard prendront fin le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Les personnes suivantes sont élues gérants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 pour un terme illimité:

- Mme Christine Burgard, gérant, née le 2 juillet 1979 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Mr. Frédéric Bonfond, gérant, né le 7 juillet 1973 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030703/18.

(130037434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**POP 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.135.

—  
*Extrait de résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société adoptées le 14 février 2013*

Changements de gérants:

Les mandats de gérants de Mr. David Giannetti et Mr. Xavier Soulard prendront fin le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Les personnes suivantes sont élues gérants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 pour un terme illimité:

- Mme Christine Burgard, gérant, née le 2 juillet 1979 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Mr. Frédéric Bonfond, gérant, né le 7 juillet 1973 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original.

Référence de publication: 2013030708/18.

(130037547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**POP 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.134.

—  
*Extrait de résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société adoptées le 14 février 2013*

Changements de gérants:

Les mandats de gérants de Mr. David Giannetti et Mr. Xavier Soulard prendront fin le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Les personnes suivantes sont élues gérants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 pour un terme illimité:

- Mme Christine Burgard, gérant, née le 2 juillet 1979 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Mr. Frédéric Bonfond, gérant, né le 7 juillet 1973 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030712/18.

(130037545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**POP 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.136.

—  
*Extrait de résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société adoptées le 14 février 2013*

Changements de gérants:

Les mandats de gérants de Mr. David Giannetti et Mr. Xavier Soulard prendront fin le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Les personnes suivantes sont élues gérants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 pour un terme illimité:

- Mme Christine Burgard, gérant, née le 2 juillet 1979 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Mr. Frédéric Bonfond, gérant, né le 7 juillet 1973 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030711/18.

(130037546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Redic II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.483.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 2013, enregistré à Luxembourg A.C., le 4 février 2013, LAC/2013/5237,

que l'associé unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la société à responsabilité limitée "REDIC II" en liquidation, avec siège social à 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 29 janvier 2013 à 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030726/18.

(130037605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Provitalis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 3, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 63.717.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2013030071/12.

(130036635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

---

**Sinta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.819.

—  
*Extrait de la résolution adoptée par le Gérant unique de la société en date du 25 février 2013:*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- de l'associé unique, à savoir TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse.

- du gérant unique, à savoir TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013030755/19.

(130037030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Semfra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.399.

—  
*Extrait de la résolution adoptée par le Gérant unique de la société en date du 25 février 2013:*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- du gérant unique, à savoir TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013030750/18.

(130037523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**T.P.S. Lux Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 74.783.

—  
EXTRAIT

Comme décidé dans l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 janvier 2013, la Société prend acte des démissions de leur poste d'administrateur de:

- Monsieur Silvio GALASSI, administrateur-délégué

- Monsieur Gérard KIPPER, administrateur

Comme également décidé dans l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 janvier 2013, la Société prend acte que Monsieur Andrea LAZZARONI, situé au 122, Route de Luxembourg, L-7241 Bereldange, est nommé en tant qu'administrateur-délégué et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013030827/17.

(130037192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---